



Ville de CAZERES
Hôtel de Ville
31 220 CAZERES
Tél : 05.61.98.46.00 – Fax : 05.61.98.46.12
Mail : contact@mairie-cazeres.fr

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**Construction de la « Maison Garonne sur l'emplacement de
l'ancien hangar à bateaux
Equipement structurant culturel et artistique »
et musée de la batellerie**

Date et heure limites de réception des offres

15 janvier 2018 à 10 H 00

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

- 1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION
- 1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION
- 1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION
- 1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION
- 2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES
- 2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES
- 2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT
- 2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION
- 2.6 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE

ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

- 3.1 - MAITRISE D'OEUVRE
- 3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER
- 3.3 - CONTROLE TECHNIQUE
- 3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

- 5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE
- 5.2 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

- 7.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER
- 7.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- 8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
- 8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES
- 8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne la construction :

« Maison Garonne » à l'emplacement de l'ancien hangar à bateaux
Equipement structurant culturel et artistique » et musée de la batellerie

Bâtiment sur pilotis de deux niveaux contenant salle polyvalente et salle d'exposition à l'étage

Construction en bois

Surface totale : 700 m² environ

1.2 Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 28-I du Code des marchés publics.

1.3 Décomposition de la consultation Liste des lots infructueux

LOT N°8 MENUISERIE INTERIEURE

1.4 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Durée du marché – Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

A titre indicatif, les travaux de démolition débuteront avant Fin 2017 pour une durée de 11 mois à compter de la notification du marché. Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe au CCAP

2.2 Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1-Variantes

Sans objet

2.2.2-Prestations alternatives

Le marché prévoit des prestations alternatives (PA) sur les habillages acoustiques intérieurs

IMPORTANT :

Les candidats à l'attribution du lot concerné ci-dessus devront faire une proposition concernant ces prestations alternatives (voir CCTP et CDPGF)

A cet effet, le mémoire technique comportera une rubrique circonstanciée qui sera dédiée spécifiquement à la prestation alternative et le cadre de l'acte d'engagement intègrera la proposition financière relative à la solution de base ainsi qu'à la prestation alternative.

2.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : Fonds propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

2.6 Confidentialité et mesures de sécurité

Sans objet.

Article 3 : Les intervenants

3.1 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SCP BRANGER & ROMEU architectes mandataire
4, rue des Saules
31 400 TOULOUSE
Tél : 05.61.53.25.15

31 000 TOULOUSE
05.34.51.29.67

BET BATUT (Structure bois)
10 place nationale
82 000 MONTAUBAN
Tél : 05.63.66.51.93

BET GLEIZE ENERGIE (Fluides/Electricité/SSI)
4, rue Jean Bart – Immeuble Agora – Bât 4
31 670 LABEGE
Tél : 05.34.31.45.25

BET JR INGENIERIE (Structure béton)
8, rue Jacques Babinet – Immeuble les Peupliers

Le maître d'œuvre est : M r Claude BRANGER, Gérant de la SCP BRANGER & ROMEU Architectes (Mandataire).

La mission du maître d'œuvre est une mission de base avec VISA et EXE partiels, (SYN)

3.2 Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier

MB CONSEILS COORDINATION (OPC)
Route d'Antras
09 800 SENTEIN
Tél : 05.61.66.19.91

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du CCAP.

3.3 Bureau de contrôle

QUALICONSULT (Bureau de Contrôle)
Réseponsable d'affaires – Stéphan ASSIE
1, rue de la Paderne
31 170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05.34.51.61.10 – Fax : 05.34.51.61.11
Courriel : stephan.assie@qualiconsult.fr

3.4 Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du niveau II de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

QUALICONSULT (Bureau de Contrôle)
Réseponsable d'affaires – Stéphan ASSIE
1, rue de la Paderne
31 170 TOURNEFEUILLE
Tél : 05.34.51.61.10 – Fax : 05.34.51.61.11
Courriel : stephan.assie@qualiconsult.fr

3.4.1-PlanParticulierdeSécuritéetdeProtectiondeLaSanté

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur SPS un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes : Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses documents annexés
- La décomposition du prix global forfaitaire
- Le plan général de coordination sécurité
- Le rapport initial de contrôle technique.

Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://www.mairie.cazeres.fr> ou www.ladepeche-marchespublics.fr ou papier, à chaque candidat – Mairie de CAZERES – Hôtel de Ville – 31 220 - CAZERES – tél : 05.61.98.46.00

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

- Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux ou fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics : Pouvoir habilitant le signataire à engager le candidat ou le membre du groupement.
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Pour les fournitures, liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire, ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; Pour les travaux, liste des principaux travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur accepte d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats ;
- Descriptions et photographies des fournitures.

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

Lot	Désignation	Certificats qualif. prof./qualité
8	Menuiseries intérieures	Qualibat 4311 - Fourniture et pose de menuiserie bois (technicité courante) Qualibat 4321 - Fabrication et pose de menuiserie bois (technicité courante)

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé

La décomposition du prix global forfaitaire

Pour tous les lots, un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document exposera notamment :

1. Les méthodes et moyens matériels d'exécution envisagés en vue de respecter le calendrier prévisionnel d'exécution ;
2. Les effectifs et qualifications des personnels dédiés, en précisant particulièrement l'encadrement envisagé pour ce chantier (nombre et rôles respectifs des conducteurs de travaux), le nombre de visites hebdomadaires du site par le conducteur de travaux, le pourcentage de temps prévu sur ce chantier par le chef de chantier ou le chef d'équipe au regard de la charge totale de travaux de l'entreprise et le nombre d'ouvriers prévu « en pointe » sur le chantier ;
3. Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat ;
4. Les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier ;
5. Les principales mesures envisagées en vue d'assurer la protection de l'environnement (notamment les dispositions prises pour la gestion des déchets conformément à la réglementation en vigueur).

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent bénéficier de l'avance prévue au CCAP, ils doivent préciser qu'ils n'y renoncent pas en cochant la case adéquate de l'acte d'engagement.

5.2 Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères et sous critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère 1 : Prix des prestations	40%
Critère 2 : Valeur technique	60%
<u>Méthodologie détaillée d'exécution des travaux, mode constructif et respect des délais</u> <i>L'organisation globale pour le chantier et la méthodologie prévue pour l'exécution des travaux et le respect des délais ainsi que les moyens techniques dédiés (compris rubrique dédiée aux prestations alternatives)</i> <i>Eventuellement une note indiquant la répartition des prestations entre les différents membres en cas de groupement et les prestations qu'il est envisagé de sous-traiter</i>	20/60
<u>Effectifs et qualifications des personnels dédiés</u> <i>La liste des moyens en personnel et effectif, susceptible d'être affectés aux différentes phases du chantier avec leur CV respectif et qualifications, encadrement, contrôle</i>	20/60
<u>Qualité des matériaux utilisés et équipements mis en œuvre</u> <i>Les fiches produit ou notices techniques des matériaux et matériels mis en œuvre, avec les précisions sur la fiabilité, la performance, et la pertinence du matériel proposé au regard des prescriptions du marché (avec rubrique dédiée aux prestations alternatives)</i>	10/60
<u>Hygiène, sécurité et protection de l'environnement</u> <i>Les dispositions prises pour le développement durable, la protection de l'environnement, les mesures prises en compte pour l'atténuation des nuisances, la gestion des déchets et la sécurité sur chantier</i>	10/60

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'organiser une négociation avec les candidats qu'il aura librement choisis. Cette négociation donnera alors lieu à des échanges écrits et portera sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 Transmission sur support papier

Les candidats transmettent leur dossier sous pli cacheté portant les mentions :

Candidature et Offre pour :

Marché de Travaux : « Maison Garonne » à CAZERES

Lot n° 8 Menuiserie intérieure

Nom ou raison sociales de l'entreprise

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

MAIRIE DE CAZERES
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
31 220 CAZERES

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

7.2 Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse URL indiquée à l'article 4 du présent document. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Portable Document Format (*.pdf) ;
- Applications bureautiques (*.doc, *.xls, *.ppt) ;
- Rich Text Format (*.rtf) ;
- Images (*.jpg, *.gif, *.png) ;
- Plans (*.dwg, *.dxf).

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'empêche pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (***) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Article 8 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, 15 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

SCP BRANGER & ROMEU ARCHITECTES
Mr BRANGER , Mme BALITRAND
4, rue des Saules - 31 400 TOULOUSE
Tél : 05.61.53.25.15 – Fax : 05.61.55.51.67 – archi.brangeromeu@wanadoo.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dans le même délai, à l'adresse URL indiquée à l'article 4 du présent document.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.